

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.08.2019	8h49	19.165	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Souhaïl Latrèche

Titre : Prise en charge des troubles psychiques de la population neuchâteloise

Contenu :

Il y a un an, une première interpellation était déposée auprès du Grand Conseil neuchâtelois concernant la prise en charge des troubles psychiques de la population neuchâteloise. Elle s'inscrivait dans une série d'interpellations au niveau fédéral plaidant en faveur du modèle de prescription pour le remboursement des prestations effectuées par les psychologues-psychothérapeutes. En effet, le système actuel de délégation (psychologue-psychothérapeute sous la surveillance du psychiatre) est source d'engorgement (longues listes d'attente, notamment pour les enfants et adolescents) et de coûts superflus. La Fédération suisse des psychologues (FSP) a lancé en novembre 2018 une pétition demandant un meilleur accès aux soins psychiques, au travers d'un passage au modèle de prescription. La pétition, qui a duré trois mois, a remporté un franc succès, récoltant près de 100'000 signatures. Les médias ont largement relayé ces événements. Le 26 juin dernier, le Conseil fédéral a ouvert une mise en consultation pour un projet de modification de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) afin d'améliorer l'accès à la psychothérapie via le passage au système de prescription (prescription de la psychothérapie par des médecins de premier recours).

Nous aimerions connaître les intentions du gouvernement neuchâtelois dans ce dossier.

- Le Conseil d'État pense-t-il soutenir la prise de position de la FSP en intervenant dans le même sens auprès du Conseil fédéral ?
- Comment le Conseil d'État compte-t-il faire pour diminuer les coûts de la santé par la prise en charge précoce des troubles psychiques au sein de la population neuchâteloise ?

Développement :

Le système de délégation est remis en cause et il s'agit à présent de définir le cadre dans lequel les psychologues-psychothérapeutes pourront fournir leur prestation de psychothérapie auprès de la population. Le Conseil fédéral a mis un projet en consultation auprès des partenaires concernés, dont la chancellerie d'État du canton de Neuchâtel, jusqu'en octobre 2019.

La Fédération suisse des psychologues (FSP) formulera sa position quant au projet du Conseil fédéral début septembre. Cette position pourrait notamment inclure la prise en compte des psychologues en formation, afin d'assurer une formation de qualité répondant aux critères de l'OFSP. Il est important de soutenir la prise de position de la FSP, qui tient compte de l'avis des gens du terrain, directement concernés par la modification de l'OAMal et de l'OPAS. En effet, la question de la facturation de la pratique clinique serait centrale pour les psychologues en formation postgrade et devrait être prise en compte afin d'assurer la pérennité de la profession, et donc une offre et une qualité suffisantes afin de répondre aux besoins de la population. Sinon, le risque serait de voir les cantons universitaires favorisés au détriment des cantons sans faculté de médecine comme Neuchâtel, où le nombre d'institutions médicales ne permet pas d'absorber toutes les demandes de soins psychothérapeutiques, ni d'offrir suffisamment de places de formation pour assurer la relève.

Une psychothérapie unique accessible à la population, qu'elle soit effectuée par un psychiatre-psychothérapeute ou par un psychologue-psychothérapeute, doit être défendue.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Souhaïl Latrèche

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Anne Bourquard Froidevaux	Daniel Rotsch	Assamoi Rose Lièvre

Antoine de Montmollin	Corine Bolay Mercier	Nathalie Matthey
Baptiste Hunkeler	Annie Clerc-Birambeau	Laurence Vaucher
Laurent Duding	Sylvie Fassbind-Ducommun	Dominique Andermatt-Gindrat
Karim Djebaili	Pierre-Alain Borel	Marie-France Matter
Laura Zwyzgart de Falco	Thomas Facchinetti	Josiane Jemmely
Philippe Loup	Dominique Bressoud	Martine Docourt Ducommun
Jean-Claude Berger	Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean	Patrick Herrmann
Françoise Gagnaux		